Planet Nature SA
Aromat'easy
37/41 Zone d'activités Nord
5377 Baillonville
Tél : 084/21 30 43
Email : contact@aromateasy.net

Date : 18/05/2021

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Fragrance : Love me doo A0567D

1- Identification du mélange et de la société

1.1- Identification du produit

Fragrance : Love me doo A0567D

1.2- Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisation déconseillées

Mélange de substances odoriférantes. Ne pas utiliser pur et non dilué ; réservé à une utilisation en tant qu'ingrédient ; bien respecter la concentration maximale autorisée selon la composition dans laquelle il est utilisé.

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Aromat'Easy – Planet Nature SA
37/41 Zone d'activités Nord
5377 Baillonville
N° tél : 0032/84.21.30.43
www.aromateasy.net
E-mail : contact@aromateasy.net

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Aromat'Easy/Planet Nature SA : 0032/84.21.30.43
Centre antipoison (Belgique) : 070 245 245
Centre antipoison (France) : 01 40 05 48 48

2- Identification des dangers

2.1- Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS :

(LégislationCLP)

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 1
Aquatic Chronic 3 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 3
Skin Irrit. 2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée 1

H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

2.2- Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : DANGER

Classification GHS :
(LégislationCLP)

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves / Irritation oculaire 1
Aquatic Chronic 3 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 3
Skin Irrit. 2 Corrosion cutanée / Irritation cutanée 2
Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée 1

H315 - Provoque une irritation cutanée
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 - En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'eruption cutanee: consulter un medecin.

2.3- Autres dangers

Contient: Benzyl salicylate, Tetrahydrolinalool, 4-tert-Butylcyclohexyl acetate, Hexyl cinnamal, Cyclopentadecanolide, Coumarin

3- Composition

3.1- Substances

Non concerné

3.2- Mélanges

Substance	N° CAS	N° EINECS/ ELINCS	Symbole et Phrase de risque	Pourcentage
Benzyl salicylate (No REACH : 01-2119969442-31-0000)	118-58-1	204-262-9	Aquatic Chronic 3, Skin Sens. 1B - H317, H412	[10-15]
Tetrahydrolinalool	78-69-3	201-133-9	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H315, H317, H319	[10-15]
4-tert-Butylcyclohexyl acetate (No REACH : 01-2119976286-24-0000)	32210-23-4	250-954-9	Skin Sens. 1B - H317	[5-10]
10-Undecenal (No REACH : 01-2119980959-11-0000)	112-45-8	203-973-1	Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H315, H317, H319, H412	[0-5]
2-Phenylethanol (No REACH : 01-2119963921-31-0000)	60-12-8	200-456-2	Acute Tox. 4 (Oral), Eye Irrit. 2 - H302, H319	[0-5]
3,5,5-trimethylhexyl acetate (No REACH : 01-2119972325-34-0000)	58430-94-7	261-245-9	Aquatic Chronic 2, Skin Irrit. 2 - H315, H411	[0-5]
3-Phenyl-1-propanol	122-97-4	204-587-6	Eye Dam. 1, Skin Corr. 1B - H314	[0-5]
Benzyl acetate (No REACH : 01-2119638272-42-0000)	140-11-4	205-399-7	Aquatic Chronic 3 - H412	[0-5]
Coumarin (No REACH : 01-2119949300-45-0000)	91-64-5	202-086-7	Acute Tox. 4 (Oral), Skin Sens. 1B - H302, H317	[0-5]

Cyclopentadecanolide (No REACH : 01-2119987323-31-0000)	106-02-5	203-354-6	Aquatic Chronic 2, Skin Sens. 1B - H317, H411	[0-5]
Estragole naturel	140-67-0	205-427-8	Acute Tox. 4 (Oral), Carc. 2, Aquatic Chronic 3, Muta. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H302, H315, H317, H341, H351, H412	[0-5]
Eugenol (No REACH : 01-2119971802-33-0000)	97-53-0	202-589-1	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H317, H319	[0-5]
Geranyl acetate (No REACH : 01-2119973480-35-0000)	105-87-3	203-341-5	Aquatic Chronic 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H315, H317, H412	[0-5]
Hexyl cinnamal (No REACH : 01-2119533092-50-0000)	101-86-0	202-983-3	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2, Skin Sens. 1B - H317, H400, H411	[0-5]
Linalool (No REACH : 01-2119474016-42-0000)	78-70-6	201-134-4	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H315, H317, H319	[0-5]
Phenethyl acetate (No REACH : 01-2119976340-38-0000)	103-45-7	203-113-5	Eye Dam. 1 - H318	[0-5]
Tetrahydro-2-isobutyl-4-methyl-pyran-4-ol (No REACH : 01-0000015458-64-0000)	63500-71-0	405-040-6	Eye Irrit. 2 - H319	[0-5]
a-Cedrene	469-61-4	207-418-4	Asp. Tox. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1 - H304, H410	[0-5]
alpha-Isomethyl ionone	127-51-5	204-846-3	Aquatic Chronic 2, Skin Sens. 1B - H317, H411	[0-5]
beta-Caryophyllene (No REACH : 904-919-6)	87-44-5	201-746-1	Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 4, Skin Sens. 1B - H304, H317, H413	[0-5]
cis-p-Menthan-7-ol	13828-37-0	237-539-8	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H315, H317	[0-5]

4- Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1- Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :
Si une irritation cutanée apparaît, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer ensuite à l'eau claire.

En cas de contact avec les yeux :
Rinçage abondant à l'eau (15 minutes les paupières ouvertes) puis lavage avec une lotion oculaire. Si besoin consulter un médecin.

En cas d'ingestion accidentelle :
Rincer la bouche immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin.

En cas d'inhalation excessive :
Transporter la personne à l'air frais et la faire reposer. Consulter un médecin.

4.2- Principaux symptômes et effets aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d’information disponible.

5- Mesures de lutte contre l’incendie

5.1- Moyens d’extinctions

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée.
Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : Le produit n'est pas inflammable..
Prévention : Ne pas fumer. Pas de flamme nue.

5.3- Conseils aux pompiers

Ne pas inhaler les fumées. Porter une protection respiratoire appropriée.
Ne jamais utiliser un jet d'eau direct.

6- Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d’urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes
Porter une protection appropriée : Bottes, gants, lunettes et tablier.
Eviter le contact avec la peau et l'inhalation des vapeurs.
Prendre une douche après nettoyage du déversement accidentel.

6.1.2. Pour les secouristes
Mêmes conseils que pour les non-secouristes.
Indiquer éventuellement les emplacements des bacs de rétention pour éviter de contaminer les sols et l'environnement.

6.2- Précautions pour la protection de l’environnement

Empêcher toute contamination du sol et de l’eau, tout écoulement dans les égouts, caniveaux, rivières.
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Endigage avec du sable ou de la terre de diatomée, pompage et rinçage à l’eau après récupération des déchets en fûts plastiques spécifiques et étiquetés à remettre ensuite à un récupérateur agréé.

6.4- Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

7- Manipulation et stockage

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Lire l'étiquette et protégez-vous en conséquence.
Éviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire, de fumer et avant de quitter le travail.
Refermer les emballages après utilisation.
Reproduire l’étiquetage si transvasement dans un autre contenant. Dans le cas où le contenu est inférieur à 50% de la capacité du contenant, transvaser dans un récipient plus petit afin d'éviter les risques d'oxydations

7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d’éventuelles incompatibilités

Stocker les mélanges dans des contenants fermés dans un endroit sec et à l'abri de source de chaleur et des rayons directs du soleil, a conserver dans un endroit frais et sec (Maximum 22°C).
Éviter le stockage à même le sol en privilégiant des rayonnages sécurisés ou des caillebotis.
Stocker les mélanges selon leurs dangers.
Éviter toute exposition inutile. Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

7.3- Utilisations finales particulières

Ce mélange est uniquement destiné à parfumer.

8- Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1- Paramètres de contrôle

Liste des composants avec valeurs limite d'exposition professionnelle

2,6-di-tert-butyl-p-cresol

Ireland	VME (8h) 10mg/m3
New Zealand	VME (8h) 10mg/m3
Singapore	VME (8h) 10mg/m3
South Korea	VME (8h) 2mg/m3
Switzerland	VME (8h) 10mg/m3 (Inhalable aerosol and vapour)
Usa Niosh	VME (8h) 10mg/m3
United Kingdom	VME (8h) 10mg/m3

n-butyl acetate

Ireland	VME (8h) 710mg/m3 - VLCT (15mn) 950mg/m3
Latvia	VME (8h) 200mg/m3
New Zealand	VME (8h) 713mg/m3 - VLCT (15mn) 950mg/m3
PRChina	VME (8h) 200mg/m3 - VLCT (15mn) 300mg/m3
Poland	VME (8h) 200mg/m3 - VLCT (15mn) 950mg/m3
Singapore	VME (8h) 713mg/m3
South Korea	VME (8h) 710mg/m3 - VLCT (15mn) 950mg/m3
Spain	VME (8h) 724mg/m3 - VLCT (15mn) 965mg/m3
Usa Niosh	VME (8h) 710mg/m3 - VLCT (15mn) 950mg/m3
Usa Osha	VME (8h) 710mg/m3

Diethyl phthalate

Ireland	VME (8h) 5mg/m3 - VLCT (15mn) 10mg/m3
Latvia	VME (8h) 0.5mg/m3
New Zealand	VME (8h) 5mg/m3
Poland	VME (8h) 5mg/m3 - VLCT (15mn) 15mg/m3
Singapore	VME (8h) 5mg/m3
South Korea	VME (8h) 5mg/m3
Spain	VME (8h) 5mg/m3
Usa Niosh	VME (8h) 5mg/m3
United Kingdom	VME (8h) 5mg/m3 - VLCT (15mn) 10mg/m3
Dipropylene Glycol	Germany (AGS)
Germany (DFG)	VME (8h) 100mg/m3 - VLCT (15mn) 200mg/m3
Switzerland	VME (8h) 200mg/m3 - VLCT (15mn) 400mg/m3
Isoamyl acetate (Isopentyl acetate)	
Australia	VME (8h) 270mg/m3 - VLCT (15mn) 541mg/m3
Belgium	VME (8h) 270mg/m3 - VLCT (15mn) 540mg/m3
Canada Quebec; VME (8h) 266mg/m3 - VLCT (15mn) 532mg/m3	
Denmark	VME (8h) 266mg/m3 - VLCT (15mn) 532mg/m3
France	VME (8h) 270mg/m3 - VLCT (15mn) 540mg/m3
Germany	VME (8h) 270mg/m3 - VLCT (15mn) 540mg/m3
Sweden	VME (8h) 500mg/m3 - VLCT (15mn) 800mg/m3
Switzerland	VME (8h) 260mg/m3 - VLCT (15mn) 260mg/m3
2,6-di-tert-butyl-p-cresol	
Australia	VME (8h) 10mg/m3
Austria	VME (8h) 10mg/m3
Belgium	VME (8h) 2mg/m3
Canada Quebec	VME (8h) 10mg/m3
Canada Ontario	VME (8h) 2mg/m3 (1) Inhalable aerosol and vapour
Denmark	VME (8h) 10mg/m3 - VLCT (15mn) 20mg/m3
Finlande	VME (8h) 10mg/m3 - VLCT (15mn) 20mg/m3 (1)Inhalable aerosol and vapour
France	VME (8h) 10mg/m3
Germany (AGS/DFG)	VME (8h) 10mg/m3 (1)(2)Inhalable aerosol and vapour

Germany (AGS/DFG)	VLCT (15mn) 40mg/m3 (1) (2) 15mn reference period

n-butyl acetate

Australia	VME (8h) 713mg/m3 - VLCT (15mn) 950mg/m3
Austria	VME (8h) 480mg/m3 - VLCT (15mn) 480mg/m3
Belgium	VME (8h) 723mg/m3 - VLCT (15mn) 964mg/m3

Canada Quebec; VME (8h) 713mg/m3 - VLCT (15mn) 950mg/m3

Denmark	VME (8h) 710mg/m3 - VLCT (15mn) 1420mg/m3
France	VME (8h) 710mg/m3 - VLCT (15mn) 940mg/m3
Germany	VME (8h) 480mg/m3 - VLCT (15mn) 960mg/m3
Sweden	VME (8h) 500mg/m3 - VLCT (15mn) 700mg/m3
Switzerland	VME (8h) 480mg/m3 - VLCT (15mn) 960mg/m3
Hungary	VME (8h) 950mg/m3

Diethyl phthalate

Australia	VME (8h) 5mg/m3
Austria	VME (8h) 3mg/m3 - VLCT (15mn) 5mg/m3
Belgium	VME (8h) 5mg/m3
Canada Quebec	VME (8h) 5mg/m3
Denmark	VME (8h) 3mg/m3 - VLCT (15mn) 6mg/m3
France	VME (8h) 5mg/m3
Sweden	VME (8h) 3mg/m3 - VLCT (15mn) 5mg/m3

Isoamyl acetate (Isopentyl acetate)

Hungary	VME (8h) 270mg/m3 - VLCT (15mn) 540mg/m3
Ireland	VME (8h) 260mg/m3 - VLCT (15mn) 520mg/m3
Italy	VME (8h) 270mg/m3 - VLCT (15mn) 540mg/m3
Latvia	VME (8h) 270mg/m3 - VLCT (15mn) 540mg/m3
New Zealand	VME (8h) 532mg/m3
South Korea	VME (8h) 260mg/m3 - VLCT (15mn) 520mg/m3
Spain	VME (8h) 270mg/m3 - VLCT (15mn) 540mg/m3
Usa Niosh	VME (8h) 525mg/m3

8.2- Contrôles de l´exposition

Toute manipulation du mélange doit se faire dans locaux bien aérés.
Protection de la peau : Porter des vêtements de protection.
Protection des mains : Porter des gants de protection appropriés.
Protection des yeux: Porter des lunettes de protection couvrantes.

9- Propriétés physiques et chimiques

9.1- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide
Couleur : Incolore à légèrement jaune
Odeur : Caractéristique
Point éclair en °C : >61
*Densité relative (d20/20) : [1.000 ; 1.020]

10- Stabilité et réactivité

10.1- Réactivité

Pas de réaction avec l'eau.

10.2- Stabilité chimique

Bonne stabilité aux températures ambiantes.

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4- Conditions à éviter

Ne pas chauffer les récipients fermés.
Eviter de stocker ou de manipuler le produit à une température proche de son point éclair.
Eviter le contact avec des agents oxydants

10.5- Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6- Produits de décompositions dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11- Informations toxicologiques

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

Information toxicologiques sur les matières premières :

Benzyl salicylate

ETAO : 2 200,03 mg/kg(Déterminée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée

4-tert-Butylcyclohexyl acetate

ETAO : 3 370,07 mg/kg(Déterminée) ETAC : 0,00 mg/kg(Estimée) ETAI : Non Déterminée

Benzyl acetate

ETAO : 2 490,04 mg/kg(Déterminée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée

Hexyl cinnamal

ETAO : 3 100,01 mg/kg(Déterminée) ETAC : 0,00 mg/kg(Déterminée) ETAI : Non Déterminée

2-Phenylethanol

ETAO : 1 610,02 mg/kg(Déterminée) ETAC : 2 500,00 mg/kg(Estimée) ETAI : Non Déterminée

3,5,5-trimethylhexyl acetate

ETAO : 4 250,07 mg/kg(Déterminée) ETAC : 0,00 mg/kg(Estimée) ETAI : Non Déterminée

Phenethyl acetate

ETAO : 2 500,00 mg/kg(Estimée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée

Coumarin

ETAO : 500,00 mg/kg(Estimée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée

3-Phenyl-1-propanol

ETAO : 2 275,00 mg/kg(Déterminée) ETAC : 5 000,00 mg/kg(Déterminée) ETAI : Non Déterminée

Eugenol

ETAO : 2 500,00 mg/kg(Estimée) ETAC : Non Déterminée ETAI : Non Déterminée

Estragole naturel

ETAO : 1 230,01 mg/kg(Déterminée) ETAC : 0,00 mg/kg(Estimée) ETAI : Non Déterminée

Linalool

ETAO : 2 790,02 mg/kg(Déterminée) ETAC : 0,00 mg/kg(Déterminée) ETAI : Non Déterminée

12- Informations écologiques

Ce mélange n'a pas été soumis en tant que tel à des tests écotoxicologiques. Il doit être considéré et manipulé comme s'il manifestait un danger potentiel pour l'environnement et traité en conséquence avec toutes les précautions possibles.

12.1- Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2- Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n’est disponible.

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n’est disponible.

12.4- Mobilité dans le sol

Aucune donnée n’est disponible.

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n’est disponible.

12.6- Autres effets néfastes

Aucune donnée n’est disponible.

13- Considérations relatives à l’élimination

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Les déchets doivent être éliminés selon les règlementations nationales en vigueur.

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Produit : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés : Recommandation : Évacuation conformément aux prescriptions légales.

14- Informations relatives au transport

IATA :

14.1- Numéro ONU

ADR : Non classé pour le transport
IMDG : Non classé pour le transport
IATA : 3334

14.2- Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : Non classé pour le transport
IMDG : Non classé pour le transport
IATA : MATIERE LIQUIDE REGLEMENTEE POUR LE TRANSPORT AERIEN N.S.A. (Phenethyl acetate)

14.3- Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Non classé pour le transport
IMDG : Non classé pour le transport
IATA : 9

14.4- Groupe d´emballage

ADR : Non classé pour le transport
IMDG : Non classé pour le transport
IATA : III

14.5- Dangers pour l´environnement

IMDG : Non classé pour le transport

15- Informations réglementaires

15.1- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d´environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK

15.2- Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée

16- Autres informations

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H302 Nocif en cas d'ingestion
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315 Provoque une irritation cutanée
H317 Peut provoquer une allergie cutanée
H318 Provoque des lésions oculaires graves
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
H351 Susceptible de provoquer le cancer (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Principales références bibliographiques et sources de données
Base de données RIFM
Base données IFRA-IOFI
Information du fournisseur

Fiche de données de sécurité selon le Règlement (CE) N°1907/2006 (comme modifié).
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Liste des points modifiés : 8.2 11.1